

Macot la Plagne

Compte rendu Conseil municipal

12 mars 2012



EVÈNEMENT - LE 29 SEPTEMBRE 2012
À MACOT LA PLAGNE
LA FÊTE TERRE TERROIR TARENTEAISE

Présents : M. Richard BROCHE, maire, M. Joël OUGIER SIMONIN, 1er adjoint, Mme Sylvie MAITRE, 2e adjointe, MM. Robert ASTIER, 3e adjoint, André BROCHE, 4e adjoint, Mme Ginette CRÉTIER, conseillère municipale, MM. David ALLEMOZ, Jean Luc BROCHE, Yves BRIANÇON, Laurent BOCH, Paul BROCHE, Pierre OUGIER, Marin VIVET GROS, Michel BORLET, Nicolas BRIANÇON MARJOLLET, conseillers municipaux.

Excusés : M. Bernard AUBONNET, 5e adjoint, (pouvoir à M. Richard BROCHE), M. Jean Marie GERMAIN, conseiller municipal, (pouvoir à M. Michel BORLET), M. Patrice MEREL, (pouvoir à M. Joël OUGIER SIMONIN), M. René ALLAMAND, conseiller municipal.

Monsieur Laurent BOCH est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le maire fait lecture d'un communiqué de monsieur Bernard AUBONNET : « *S'il est un conseil où un adjoint doit être, c'est bien celui du vote du budget. Il détermine toute la politique de la mairie pour une année, et engage surtout l'avenir ! Mais il est aussi parfois dans la vie des événements exceptionnels et incontournables. Jacques Nicod était un ami très proche, à qui je dois d'être à La Plagne, et je me devais de l'accompagner demain, avec sa famille, ses amis, dans sa dernière demeure. Je ne suis donc pas là ce soir. Je pense que toutes les réunions préparatoires du budget ont permis d'établir, ensemble, tout le programme de cette année. Je ne doute donc pas que vous fassiez confiance à tous ceux qui l'ont préparé. Et dans tous les cas, je vous prie de bien vouloir excuser ma première absence à un conseil, du mandat.* »

1. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011 - BUDGET GÉNÉRAL

Monsieur le maire présente au conseil municipal le compte administratif 2011 du budget général de la commune qui s'établit comme suit :

| | TOTAL CRÉDITS 2011 | CA 2011 |
|------------------------------------|-----------------------|-----------------|
| DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT | 12 682 259,55 € | 10 327 772,11 € |
| RECETTES DE FONCTIONNEMENT | 12 682 259,55 € | 13 691 799,94 € |
| RÉSULTAT FONCTIONNEMENT : EXCÉDENT | 0,00 € | 3 364 027,83 € |
| DÉPENSES D'INVESTISSEMENT | 13 539 415,99 € | 8 624 708,72 € |
| RECETTES D'INVESTISSEMENT | 13 539 415,99 € | 9 783 485,87 € |
| RÉSULTAT INVESTISSEMENT : EXCÉDENT | 0,00 € | 1 158 777,15 € |
| TOTAL FONCT + INVEST | 0,00 € | 4 522 804,98 € |

Monsieur Michel BORLET souhaiterait que les conseillers municipaux reçoivent des éléments d'informations réguliers sur l'évolution du budget tout au long de l'année. Monsieur Joël OUGIER SIMONIN partage l'avis de monsieur Michel BORLET, car il pense également que si des élus avaient été informés plus tôt de ces bons résultats, ils auraient peut être pu prendre d'autres décisions concernant d'éventuels nouveaux projets ou dépenses en cours d'année. Madame Sylvie MAITRE est d'accord sur le principe d'une information régulière mais rappelle qu'il est difficile de réaliser des points finances à la suite des conseils municipaux qui sont déjà chargés. Il faudrait donc prévoir des réunions spécifiques. Madame Sylvie MAITRE rappelle que les élus ont souhaité travailler très tôt sur les budgets et qu'en commençant les réunions dès le mois de novembre, les résultats sont inévitablement prévisionnels. En revanche, elle tient à féliciter les services pour la bonne tenue du budget communal. Monsieur Paul BROCHE fait remarquer qu'il faut déduire de ce résultat les 1 757 636 euros, correspondant aux investissements 2011 déjà engagés et restant à payer en 2012.

Le reste disponible, comme chaque année, alimente en grande partie les recettes d'investissements de l'exercice sui-

vant.

D'autre part, monsieur Paul BROCHE préconise de ne pas ajouter de nouvelles dépenses en cours d'année pour suivre les recommandations de monsieur le maire et ce afin de respecter les prévisions du cabinet comète et d'éviter d'emprunter durant ce mandat. Monsieur le maire quitte la séance (le pouvoir de monsieur Bernard AUBONNET n'est donc pas pris en compte) pour laisser le conseil municipal statuer sur les documents qui retracent la gestion de l'exercice 2011

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2011 du budget général de la commune. (Votants : 16, pour : 16)

2. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011 - BUDGET ANNEXE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur le maire présente au conseil municipal le compte administratif 2011 relatif au budget annexe eau et assainissement de la commune. Puis il quitte la séance (le pouvoir de monsieur Bernard AUBONNET n'est donc pas pris en compte) pour laisser le conseil municipal statuer sur les documents qui retracent la gestion de l'exercice 2011 et qui s'établissent comme suit :

| | TOTAL CRÉDITS 2011 | CA 2011 |
|------------------------------------|-----------------------|--------------|
| DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT | 271 310,00 € | 186 906,99 € |
| RECETTES DE FONCTIONNEMENT | 271 310,00 € | 254 834,43 € |
| RÉSULTAT FONCTIONNEMENT : EXCÉDENT | 0,00 € | 67 927,44 € |
| DÉPENSES D'INVESTISSEMENT | 224 720,00 € | 44 916,98 € |
| RECETTES D'INVESTISSEMENT | 224 720,00 € | 163 683,64 € |
| RÉSULTAT INVESTISSEMENT : EXCÉDENT | 0,00 € | 118 766,66 € |
| TOTAL FONCT + INVEST | 0,00 € | 186 694,10 € |

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2011 du budget annexe de l'eau et de l'assainissement de la commune. (Votants : 16, pour : 16)

3. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011 - BUDGET ANNEXE DES PARKINGS

Monsieur le maire présente au conseil municipal le compte administratif 2011 relatif au budget annexe des parkings de la commune. Puis il quitte la séance (le pouvoir de monsieur Bernard AUBONNET n'est donc pas pris en compte) pour laisser le conseil municipal statuer sur les documents qui retracent la gestion de l'exercice 2011 et qui s'établissent comme suit :

| | TOTAL CRÉDITS 2011 | CA 2011 |
|------------------------------------|-----------------------|--------------|
| DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT | 187 600,00 € | 145 847,99 € |
| RECETTES DE FONCTIONNEMENT | 187 600,00 € | 185 804,37 € |
| RÉSULTAT FONCTIONNEMENT : EXCÉDENT | 0,00 € | 39 956,38 € |
| DÉPENSES D'INVESTISSEMENT | 266 105,00 € | 91 965,11 € |
| RECETTES D'INVESTISSEMENT | 266 105,00 € | 233 510,71 € |
| RÉSULTAT INVESTISSEMENT : EXCÉDENT | 0,00 € | 141 545,60 € |
| TOTAL FONCT + INVEST | 0,00 € | 181 501,98 € |

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2011 du budget annexe des parkings de la commune. (Votants : 16, pour : 16)

4. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2011 DU RECEVEUR - BUDGET GÉNÉRAL, EAU ET ASSAINISSEMENT ET PARKINGS

Le conseil municipal approuve le compte de gestion 2011 du budget général dressé par le receveur et le déclare conforme au compte administratif 2011. (Votants : 18, Pour : 18)

Le conseil municipal approuve le compte de gestion 2011 du budget de l'eau et de l'assainissement dressé par le receveur et le déclare conforme au compte administratif 2011. (Votants : 18, Pour : 18)

Le conseil municipal approuve le compte de gestion 2011 du budget des parkings dressé par le receveur et le déclare conforme au compte administratif 2011. (Votants : 18, Pour : 18)

5. Affectation des résultats 2011- budget général

Monsieur le maire propose d'affecter les résultats 2011 constatés au compte administratif du budget général de la manière suivante :

Les 3 364 027,83 € d'excédent de fonctionnement sont affectés :

- pour 600 000 € en résultat reporté de fonctionnement au budget primitif 2012
- pour 1 757 636,17 € au financement des reports 2011
- pour 1 006 391,66 € au financement des nouveaux équipements prévus pour 2012.

Les 1 158 777,15 € d'excédent d'investissement sont reportés en recettes d'investissements 2012.

Le conseil municipal approuve les affectations des excédents du budget général comme énoncés ci-dessus. (Votants : 18, Pour : 18)

6. AFFECTATION DES RÉSULTATS 2011 - BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le maire propose d'affecter les résultats 2011 constatés au compte administratif du budget annexe eau et assainissement de la manière suivante :

Les 67 927,44 € d'excédent de fonctionnement sont affectés :

- pour 60 000 € en résultat reporté de fonctionnement 2012
- pour 1 577,36 € au financement des reports 2011,
- pour 6 350,08 € au financement des investissements prévus en 2012

Les 118 766,66 € d'excédent d'investissement sont reportés en recettes d'investissements 2012.

Le conseil municipal approuve les affectations des excédents du budget annexe eau et assainissement comme énoncés ci-dessus. (Votants : 18, Pour : 18)

7. AFFECTATION DES RÉSULTATS 2011 - BUDGET DES PARKINGS

Monsieur le maire propose d'affecter les résultats 2011 constatés au compte administratif du budget annexe des parkings de la manière suivante :

Les 39 956,38 € d'excédent de fonctionnement sont affectés intégralement en résultat reporté de fonctionnement 2012

Les 141 545,60 € d'excédent d'investissement sont affectés :

- pour 132 787,91 € au financement des investissements 2012

- pour 8 757,69 € au financement des reports 2011

Le conseil municipal approuve les affectations des excédents du budget annexe Parkings comme énoncés ci-dessus. (Votants : 18, Pour : 18)

8. VOTE DES TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES LOCALES POUR 2012

Monsieur le maire réaffirme la volonté du conseil municipal de ne pas augmenter les taux communaux de la fiscalité directe locale jusqu'en 2014, conformément à la prospective et aux orientations budgétaires approuvées par le conseil municipal.

Monsieur le maire précise que les bases d'impositions augmentent, quant à elles, de 1,8% pour 2012, et que cette augmentation ne relève pas d'une décision du conseil municipal. Il propose ainsi au conseil municipal de maintenir pour 2012 les taux suivants (identiques à ceux de 2011) :

- Taxe d'habitation : 13,79%
- Taxe foncière (bâti) : 15,10%
- Taxe foncière (non bâti) : 115,20%
- Contribution foncière des entreprises : 29,64%

Le conseil municipal approuve les taux de contributions directes locales pour 2012 tels qu'ils lui sont proposés ci-dessus. (Votants : 18, pour : 18)

9. VOTE DU BUDGET GÉNÉRAL 2012

Monsieur le maire rappelle que le budget a été élaboré selon les propositions faites par les conseillers municipaux et que son contenu a été largement débattu et détaillé lors des nombreuses réunions et commissions organisées depuis le mois de novembre.

Il demande donc au conseil municipal d'approuver le budget général 2012 de la commune ainsi qu'il suit :

- En fonctionnement : 12 807 300,00 € sont prévus en dépenses et 12 807 300,00 € en recettes

- En investissement : 6 620 168,83 € prévus en dépenses et 6 620 168,83 € en recettes.

Monsieur Paul BROCHE approuve le budget mais souhaiterait cependant apporter quelques remarques complémentaires :

- Il indique que le coût de l'entretien lié au déneigement et à l'entretien des voiries sera en augmentation cette année en raison des conditions météorologiques de cet hiver,
- Il fait également remarquer l'augmentation du montant «marché des navettes» en raison de l'application du coefficient de révision. Monsieur Paul BROCHE préconise de rester vigilant sur ce marché, il craint en effet une augmentation de ce poste pour les exercices suivants.

Puis, monsieur Paul BROCHE demande à monsieur le maire d'expliquer ce qui justifie l'augmentation du poste «syndicat intercommunal de la Grande Plagne». Monsieur le maire rappelle le projet de rénovation de la piscine et de la salle polyvalente de Plagne Bellecôte dont la réalisation est prévue cet été. Comme cela avait été présenté et acté lors d'un conseil municipal informel, il réexplique le montage entre la commune et le SIGP, à savoir :

- concernant la salle polyvalente, propriété communale, les travaux sont inscrits en dépenses d'investissement au BP 2012 pour 700 000 euros (autofinancement 100%).
- concernant la piscine de Plagne Bellecôte, 250 000 euros sont actuellement inscrits au BP 2012 sous forme de participation au SIGP (également autofinancés). Cette ligne sera alimentée au fur et à mesure de possibilité d'autofinancement de la commune. Monsieur le maire rappelle que le but de ce montage est de financer à 100% cet équipement de 2 millions d'euros HT sans avoir recours à l'emprunt. En effet, pour monsieur le maire, il est évident que la politique de désendettement, et l'objectif de ne pas contracter d'emprunt pour la commune sur la durée du mandat doivent également s'appliquer aux opérations portées par le SIGP pour le compte de la commune. A titre d'information, monsieur le maire précise que l'autofinancement de cet équipement permet d'économiser entre 640 000 euros et 840 000 euros (base d'un emprunt de 15 ans ou 20 ans à 4%).

Il ajoute qu'il prend bonne note des remarques de monsieur Paul BROCHE concernant l'augmentation de la ligne «participation SIGP», mais souhaite également faire remarquer que depuis 2 ans, le SIGP a pris la décision de prendre en charge une partie de refacturation des communes sur son budget général.

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN aimerait connaître le pourcentage d'augmentation des charges à caractère générale. Il fait remarquer que les autres collectivités essayent de limiter cette hausse à 2-3%.

Monsieur le maire confirme que sur l'ensemble du budget, l'augmentation des dépenses est en moyenne d'environ 2,5%. En revanche, il rappelle qu'il avait été décidé, lors des réunions préparatoires, d'augmenter le budget de la maison du tourisme de 3,5% en 2012.

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la commune d'Aime a voté une augmentation de 2%. En conséquence, s'agissant d'une convention tripartite Aime/Macot/maison du tourisme, il propose de n'augmenter la subvention que de 2% en 2012 afin de rester cohérents, soit 1 480 000 euros. Cependant, la ligne budgétaire ayant été prévue avec 3,5%, il propose de laisser la somme initiale, soit 1 501 401 euros et de conserver ainsi la différence de 1,5% soit 21400 euros en cas d'imprévu en cours d'année. Il précise que pour verser cette somme, le conseil municipal devra statuer à nouveau et approuver un avenant à la convention. Madame Sylvie MAITRE ne comprend pas la réaction de la commune d'Aime. En effet, la maison du tourisme a travaillé sur un budget, qui a été bâti sur ses besoins, qui résultent pour la majeure partie des souhaits des élus d'Aime et de Macot. En diminuant ce budget, la MATO devra inévitablement réduire certains postes, elle aura donc plus de difficultés à répondre aux demandes des élus, et s'exposera à nouveau aux critiques. Monsieur le maire ajoute qu'il n'a pas assisté aux débats des

réunions d'Aime, et qu'il ne peut donc pas répondre pour le maire d'Aime. Monsieur Laurent BOCH trouve regrettable que la commune de Macot La Plagne doive appliquer cette décision qui n'était pas celle choisie et débattue par les élus de Macot. Monsieur Michel BORLET demande si la restriction de budget concerne l'ensemble de la Maison du tourisme (station et vallée). Monsieur le maire confirme que cette décision concerne la structure dans sa globalité.

Après en avoir débattu et afin de ne pas avoir à établir plusieurs conventions, le conseil municipal décide donc d'augmenter la subvention à la MATO de 2% en 2012 (soit 1 480 000 euros), en conservant la ligne budgétaire à + 3,5%. Enfin, monsieur Paul BROCHE indique que les recettes restent stables. Monsieur le maire rappelle que le budget est établi comme chaque année avec prudence, et que la saison étant jusqu'à présent prometteuse, les recettes (qui seront connues fin 2012) devraient en toute logique être meilleures que prévues.

Le conseil municipal approuve le budget général 2012 de la commune. (Votants : 18, Pour : 17, abstention : 1, Joël Ougier Simonin)

10. VOTE DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2012

Monsieur le maire rappelle que le budget a été élaboré selon les propositions faites par les conseillers municipaux et que son détail a été largement débattu lors des nombreuses réunions et commissions organisées ces derniers mois.

Il demande donc au conseil municipal d'approuver le budget annexe eau et assainissement 2012 ainsi qu'il suit :

- **En fonctionnement : 276 860,00 € sont prévus en dépenses et 276 860,00 € en recettes**
- **En investissement : 208 422,64 € prévus en dépenses et 208 422,64 € en recettes.**

Le conseil municipal approuve le budget annexe eau et assainissement 2012 de la commune. (Votants : 18, pour : 18)

11. VOTE DU BUDGET PARKINGS 2012

Monsieur le Maire rappelle que le budget a été élaboré selon les propositions faites par les conseillers municipaux et que son détail a été largement débattu lors des nombreuses réunions et commissions organisées ces derniers mois.

Il demande donc au conseil municipal d'approuver le budget annexe des parkings 2012 ainsi qu'il suit :

- **En Fonctionnement : 180 000,00 € sont prévus en dépenses et 180 000,00 € en recettes**
- **En Investissement : 228 642,31 € prévus en dépenses et 228 642,31 € en recettes.**

Le conseil municipal approuve le budget annexe parkings 2012 de la commune. (Votants : 18, pour : 18)

1 2. APPROBATION DES RESTES À RÉALISER 2011 - BUDGET GÉNÉRAL

Monsieur le maire rappelle que les engagements non soldés au 31 décembre 2011 concernant des travaux dont la réalisation sera effective en 2012, ou des travaux déjà réalisés mais dont les factures ne sont pas encore parvenues, sont à prendre en compte pour un montant de :

1 757 636,17 euros

Monsieur Nicolas BRIANÇON MARJOLLET fait remarquer qu'il reste des engagements non soldés datant de 2005. Monsieur le maire explique que s'agissant de commandes ou de marchés, les engagements ne peuvent être soldés sauf paiement de la facture, ou annulation de la commande. Certains chantiers ou opérations peuvent parfois prendre du retard ou être réalisés sur plusieurs années (tranches).

Le conseil municipal approuve les restes à réaliser 2011 en recettes et en dépenses. (Votant : 18, pour : 18)

13. APPROBATION DES RESTES À RÉALISER 2011 - BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le maire rappelle que les engagements non soldés au 31 décembre 2011 concernant des travaux dont la réalisation sera effective en 2012, ou des travaux déjà réalisés mais dont les factures ne sont pas encore parvenues, sont à prendre en compte pour un montant de :

1 577,36 euros

Le conseil municipal approuve les restes à réaliser 2011 en recettes et en dépenses.
(Votant : 18, pour : 18)

14. APPROBATION DES RESTES À RÉALISER 2011 - BUDGET PARKINGS

Monsieur le maire rappelle que les engagements non soldés au 31 décembre 2011 concernant des travaux dont la réalisation sera effective en 2012, ou des travaux déjà réalisés mais dont les factures ne sont pas encore parvenues, sont à prendre en compte pour un montant de :

8 757,69 euros

Le conseil municipal approuve les restes à réaliser 2011 en recettes et en dépenses.
(Votant : 18, pour : 18)

15. APPROBATION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2012

Monsieur le maire présente au conseil municipal les demandes de subvention des associations étudiées lors des différentes réunions finances.

Il rappelle que les subventions d'un montant supérieur à 23 000 € donneront lieu à la signature d'une convention d'objectifs.

Monsieur le maire rappelle que les communes d'Aime et de Macot ont demandé au CBLS et au club de luge de trouver un accord afin de fusionner. Il précise que la subvention du club de bobsleigh luge et skeleton est prévue au budget mais qu'elle est pour l'instant en attente et ne sera versée que lorsqu'un accord aura été trouvé. Il passe la parole à monsieur Laurent BOCH pour qu'il rende compte des réunions entre les deux clubs. Monsieur Laurent BOCH, président du CBLS, explique que les négociations n'ont abouti à aucun accord pour le moment. Il ajoute que le CBLS a fait de nombreuses propositions, entre autres le partage du budget et le maintien d'une autonomie complète. Le club de luge reste sur sa position de vouloir rester un club à part. Monsieur Laurent BOCH explique qu'il a même invité monsieur Bruno MINGEON comme médiateur auprès du club de luge.

Monsieur Laurent BOCH ajoute qu'une réunion devrait avoir lieu le 15 mars et qu'il tiendra les élus informés des décisions prises. Monsieur le maire souligne que le président du CBLS a vraiment tout tenté pour trouver un arrangement qui conviendrait à tout le monde. Il rappelle quand même que si cette fusion ne fonctionne pas, les deux clubs seront pénalisés. Le cas échéant, Monsieur Michel BORLET suggère de donner l'intégralité de la subvention au CBLS et de ne pas aider le club de luge.

Dans le refus du club de luge, monsieur le maire déplore le fait qu'à aucun moment ne soit pris en compte l'intérêt des enfants et des sportifs.

Le conseil municipal approuve les subventions allouées aux associations pour 2012 pour un montant total de 207 870 € et l'inscription budgétaire de 275 440 euros.
(Votants : 18, Pour : 18).

16. APPROBATION DE LA SUBVENTION À LA MAISON DU TOURISME D'AIME MACOT LA PLAGNE (MATO) POUR 2012 ET DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS

Le pouvoir de monsieur Bernard Aubonnet, président de la maison du tourisme, n'est pas pris en compte. Monsieur le maire rappelle que le conseil municipal a acté le fait que la subvention ne serait augmentée que de 2% pour 2012 au lieu de 3,5%, et que le solde restant serait maintenu au budget et dégagé en cas de besoin. Monsieur le maire soumet donc au conseil municipal le montant de la subvention demandée par la MATO à la commune de Macot La Plagne, soit 1 480 000 € pour l'année 2012. Il présente également la convention d'objectifs et de moyens correspondante.

Le conseil municipal approuve la subvention à la maison du tourisme pour 2012 d'un montant de 1 480 000 euros et la convention correspondante.
(Votants : 17, pour : 17)

17. SUBVENTION ACCORDÉE À L'UNION SYNDICALE DES COPROPRIÉTAIRES ET PROPRIÉTAIRES DE PLAGNE CENTRE POUR 2012

Considérant le rôle important joué par les galeries dans le cadre de l'animation de Plagne Centre, la commune de Macot La Plagne s'est engagée à verser, à l'union syndicale des copropriétaires et propriétaires de Plagne Centre (USCPPC), une subvention forfaitaire, dans la limite de 15 000 euros par an.

Monsieur le maire rappelle que le montant de la subvention doit être déterminé chaque année, lors du vote du budget de la commune.

Monsieur le maire présente la convention régissant les modalités de la subvention.

Le conseil municipal approuve la subvention de 15 000 euros à verser pour 2012 à l'uscppc et la convention pour une durée de 1 an, soit du 1er avril 2012 au 31 mars 2013.
(Votants : 18, Pour : 18)

18. SUBVENTION ACCORDÉE À L'UNION SYNDICALE DES PROPRIÉTAIRES DE BELLE PLAGNE POUR 2012

Monsieur le maire rappelle que les circulations de Belle Plagne, qui desservent les copropriétés dans lesquelles se trouvent les hébergements, les commerces et les services, sont des éléments essentiels à la vie et à l'animation de la station. Afin d'aider l'union syndicale des propriétaires de Belle Plagne dans sa mission d'entretien, de sécurité et de salubrité de ces circulations, monsieur le maire propose d'allouer une subvention de 15 000 euros à cette union.

Le conseil municipal approuve la subvention de 15 000 euros à verser pour 2012 à la dite union. (Votants : 18, Pour : 18)

19. SUBVENTION ACCORDÉE À L'UNION DES COPROPRIÉTAIRES ET PROPRIÉTAIRES DE PLAGNE BELLECÔTE POUR 2012

Monsieur le maire rappelle que les circulations couvertes de Plagne Bellecôte, sont des éléments essentiels à la vie et à l'animation de la station.

Afin d'aider l'union syndicale à en assurer la prise en charge en matière d'entretien, de sécurité et de salubrité, monsieur le maire propose d'allouer une subvention de 15 000 euros à la dite union.

Le conseil municipal approuve la subvention accordée à cette union. (Votants : 18, pour : 18)

20. APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MANDAT AVEC LE SIGP POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE LA SALLE POLYVALENTE DE PLAGNE BELLECÔTE

Monsieur le maire rappelle le projet de rénovation et d'extension de la piscine de Plagne Bellecôte et de la reconstruction de la salle polyvalente. Il indique que le coût des travaux de la salle polyvalente a été estimé à 582 284,28 euros HT, l'enveloppe prévisionnelle globale s'élève donc à 700 000 euros TTC.

La commune a décidé d'en confier la réalisation, en son nom et pour son compte, au SIGP dans le cadre d'une convention de mandat.

Monsieur le maire fait lecture au conseil municipal de la convention à passer avec le SIGP.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer la convention de mandat avec le SIGP et précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2012 de la commune. (Votants : 18, pour : 18)

21. DEMANDE DE SUBVENTION - CONSTRUCTION D'UNE SALLE POLYVALENTE À PLAGNE BELLECÔTE.

Dans le cadre de la reconstruction de la salle polyvalente, monsieur le maire propose au conseil municipal de solliciter une aide financière pour la réalisation de ce projet auprès du conseil général de la Savoie, du conseil régional Rhône Alpes, et des services de l'État.

Le conseil municipal décide de solliciter les aides les plus élevées possibles auprès de l'État, du conseil régional Rhône Alpes et du conseil général de la Savoie. (Votants : 18, pour : 18).

Monsieur le maire remercie les élus ainsi que l'ensemble des services pour le travail réalisé sur ce budget 2012

Questions diverses

CENTRE DE FORME ET PISCINE DE BELLE PLAGNE

Monsieur Paul BROCHE rappelle qu'un bail précaire est envisagé pour la gestion du centre de forme et de la piscine de Belle Plagne pour l'été 2012. Sachant qu'une réflexion est en cours pour sa rénovation, il souhaiterait connaître la volonté des élus par rapport à l'avenir de cette structure pour l'hiver 2012-2013. Monsieur le maire et André BROCHE expliquent que la commune devra relancer une délégation de service public en y intégrant les travaux à réaliser.

SALLE POLYVALENTE DE PLAGNE BELLECÔTE

Dans le cadre de la reconstruction de la salle polyvalente de Plagne Bellecôte, monsieur Michel BORLET suggère de prévoir un parquet pour pouvoir accepter des stages de danse, animations appréciées de la clientèle.

TOUR DE CHRONOMÉTRAGE DU STADE JEAN LUC CRÉTIER

Suite à l'interrogation de monsieur David ALLEMOZ, monsieur le maire informe qu'une réunion a lieu mercredi 14 mars avec toutes les personnes concernées pour prendre une décision finale concernant la future tour de chronométrage. Monsieur le maire confirme également que seul le matériel relatif au stade sera stocké dans ce bâtiment.

**AVIS D'APPEL A CANDIDATURE
A LOUER LOCAL 36 M² - RESIDENCE COMETE
BELLE PLAGNE
IDEAL POUR DEBUTER**

CRITÈRES D'ATTRIBUTION :

- ORIGINALITÉ DE L'ACTIVITÉ
- CARENCE DANS LE TISSU COMMERCIAL LOCAL
- PRIX PROPOSÉ
- BAIL PRÉCAIRE DE 23 MOIS TRANSFORMABLE EN BAIL COMMERCIAL

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES LE 30 JUIN 2012.

POUR TOUTE INFORMATION ET VISITE S'ADRESSER À LA MAIRIE DE MACOT LA PLAGNE

SERVICE PATRIMOINE ET GESTION IMMOBILIÈRE

TÉL : 04.79.09.72.65 OU 04.79.09.71.52

MAIL : LOGEMENT@MACOTLAPLAGNE.COM

PRÉLEVEMENT AUTOMATIQUE

La commune de Macot La Plagne vous rappelle que vous avez la possibilité de régler vos factures d'eau, de garderie, de crèche, de cantine et prestations diverses par prélèvement automatique à l'échéance. Si cette option vous intéresse, le document à compléter est téléchargeable sur le site internet de la commune **[www.mairie-macotlaplagne.com/voir toutes les actualités par catégories/administration](http://www.mairie-macotlaplagne.com/voir_toutes_les_actualités_par_catégories/administration)** ou disponible en mairie de Macot La Plagne.

Afin que cette option soit prise en compte pour la facture d'eau 2012, le document doit être renvoyé en mairie avant le 31 juillet 2012. Après cette date, le prélèvement sera mis en place pour les années suivantes.

Des nouvelles du club VEO 2000

Avec sa petite centaine de membres, le club VEO2000 La Plagne est avant tout une association sportive ayant pour but de rassembler ceux qui partagent le plaisir de courir dans la vallée de Tarentaise, de Val d'Isère à Albertville. Fortement axé sur les courses en montagne et les trails, VEO2000 est aussi une école d'athlétisme pour les plus jeunes.

Si, durant l'été, les épreuves s'enchaînent tous les week-ends, la période hivernale est à l'inverse plus diversifiée mais de moins en moins synonyme de trêve annuelle. L'explosion du « running » en France a permis à de nombreuses courses de voir le jour, même au cœur de l'hiver. Ainsi, on ne dénombre pas moins d'une dizaine de trails sur neige, principalement dans les Alpes et les plagnards comptent de nombreux adeptes de cette nouvelle discipline ! Il est d'ailleurs aujourd'hui possible de suivre des entraînements collectifs, le jeudi soir par exemple (quelque soient les conditions météo !) mais aussi des séances d'étirements en salle. De même, l'arrivée de la neige permet à beaucoup de diversifier les entraînements et les compétitions en pratiquant la raquette, le ski de fond ou le ski-alpinisme. 12 membres ont ainsi pris le départ de la Montée au Roc Noir, course de ski-alpinisme à la Rosière le 2 février dernier. Et les autres résultats sont nombreux cet hiver: Trail givré à Montanay (69), cross des neiges à Pralognan, Trail givré aux Saisies, Corrida des Lumières à Aix les Bains, la SaintéLyon, etc.

Et dès le mois de Mars, alors que la saison de ski bat son plein en Tarentaise, les premières courses estivales reprendront dans les basses vallées, l'occasion de sortir ses nouvelles baskets pour une nouvelle saison !



Groupe VEO 2000 au marathon de Rome



Sébastien FAYOLLE à la TSM-Millet (course de ski-alpinisme de 5000m de dénivelé – Massif des Aravis)



Julien DELAMUR ET Séverine COUX au semi-marathon de Marrakech le 29 janvier 2012 !

La crèche en musique...

Au cours d'une semaine basée sur le thème de la musique, les enfants ont pu s'amuser autour de nombreux ateliers : construction d'instruments, danses, jeux autour de la musique... Patrick et Matthieu les cuisiniers du restaurant municipal; musiciens passionnés, sont venus jouer un petit concert pour les enfants de la crèche «les p'tits bonnets» de Plagne Centre.

Et pour clôturer cette semaine, Patrick et Matthieu ont présenté aux enfants leurs instruments, l'accordéon et la guitare.



Elections

Elections présidentielles

1er tour : 22 avril 2012

2nd tour : 06 mai 2012

Elections législatives

1er tour : 10 juin 2012

2nd tour : 17 juin 2012

Vous ne pouvez pas vous déplacer ?

VOTEZ PAR PROCURATION

Voter par procuration signifie confier son vote pour le jour de l'élection à un autre électeur.

La procuration peut concerner soit le premier tour, soit le second tour, soit les deux tours d'une élection, soit toutes les élections à partir d'un délai maximal d'un an à compter de la procuration.

Elle est réalisée par la personne qui ne peut pas se déplacer soit au tribunal d'instance, soit au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie du domicile ou du lieu de travail.

Si vous êtes français résidant à l'étranger, à l'ambassade ou au consulat.

Elle peut être réalisée à tout moment de l'année, le plus tôt possible. Elle doit, en tout état de cause, être parvenue à la commune de vote avant le jour du scrutin. La personne qui demande la procuration doit prendre en compte les délais pour acheminer et traiter la procuration.

Pour permettre d'établir la procuration, le demandeur doit être en possession d'un titre d'identité.

La personne à qui vous donnez procuration ne sera pas avertie par un courrier, c'est votre devoir de l'en informer.

Dans le cas où vous avez établi une procuration, vous pouvez la résilier jusqu'à la veille du jour de vote (même démarche que pour l'établissement de la procuration). Le jour du vote, en l'absence de résiliation, vous pouvez voter si la personne à qui vous avez donné procuration n'a pas encore voté.

Cas particulier : Les personnes ne pouvant se déplacer pour raison médicale ou pour cause d'infirmité peuvent solliciter par écrit la venue à domicile d'un officier de police judiciaire, en joignant à cette demande un certificat médical ou un justificatif.

ATTENTION

**Votre ancienne
carte d'électeur n'est
plus valable.
Pensez à venir voter
avec la nouvelle carte
que vous venez
de recevoir.**

Informations

EAC

LES BALADES DE L'AMITIÉ - Tous les mois

Pour partager un moment en toute convivialité, pour échanger, se rencontrer, se détendre....

Venez

Découvrir ou redécouvrir le canton d'Aime, visiter et rencontrer des associations locales, et/ou faire une balade à thème (gastronomie, flore, métiers, jardinage...)

Accessible à tous

Il n'est pas nécessaire d'être bon marcheur pour participer. Vous pouvez venir seul ou accompagné, avec ou sans les enfants. La balade se fait au rythme de chacun. L'itinéraire choisi est simple et sans difficulté.

Participation : 1 euros pour les adhérents de l'EAC/2 euros pour les non- adhérents.

Inscription, programmes et modalités d'organisation à l'EAC :

94 grande rue - 73 210 Aime - 04.79.55.57.14/www.eac-aime.com

auprès de Sabrina ROLHION - animatrice vie associative

VOUS RECHERCHER LES COORDONNÉES D'UNE ASSOCIATION

Vous recherchez les coordonnées d'une association ?

Vous aimeriez proposer votre aide en tant que bénévole ou tout simplement découvrir la richesse associative de notre canton ? Vous trouverez de nombreuses informations dans le nouveau Répertoire des Associations du Canton d'Aime édité à partir du 05 avril par l'Espace Associatif Cantonal d'Aime (E.A.C.).

Vous pourrez obtenir ce répertoire de diverses manières:

- en venant à l'accueil de l'E.A.C. ou aux permanences France Bénévolat à l'E.A.C.(pôle social, 94 grande rue à Aime);
- en le téléchargeant à partir du 05 avril sur le site internet de l'E.A.C. www.eac-aime.com;
- enfin il sera dans vos mairies et offices de tourisme après le 05 avril.

Pour toutes questions, vous pouvez contacter : Sabrina Rolhion, animatrice Vie Associative à l'Espace Associatif Cantonal d'Aime au 04.79.55.57.14 ou par e-mail à vieassociative@eac-aime.com

A VENIR À MACOT LA PLAGNE

LA FÊTE TERRE TERROIR TARENTAISE

le samedi 29 septembre 2012 à Macot La Plagne.

De nombreux stands d'artisans et producteurs : confiture/poterie/forgeron/sculpteur...

Des groupes folkloriques, reconstitution d'une ferme, animation d'ateliers de fabrication de beaufort et de tomme, représentation d'une pièce paysanne à la salle polyvalente...et de nombreuses autres surprises.